

DEPARTEMENT des HAUTES ALPES  
ARRONDISSEMENT DE GAP  
CANTON de ST FIRMIN

Envoyé en préfecture le 26/01/2024  
Reçu en préfecture le 26/01/2024  
Publié le  
ID : 005-210500625-20240125-6\_2024-DE

**COMMUNE du GLAIZIL**

Membres en exercice : 9      Membres Présents : 8      Membres représentés : 0      Absents : 1  
**VOTE : POUR : 8      CONTRE : 0      ABSTENTION : 0**

**SEANCE du 25 Janvier 2024**

**DELIBERATION N° 6 / 2024**

L'an deux mille vingt-quatre et le 25 Janvier à 20 H, le conseil municipal de la Commune du GLAIZIL régulièrement convoqué, s'est réuni au lieu habituel de ses séances, suite à la convocation en date du 19 Janvier 2024 sous la présidence de Monsieur COLLIN François, Maire.

**PRESENTS :** COLLIN François, ARMAND Nathalie, EYRAUD Jean-Christophe, HORLAVILLE Damien, JOURDAN Bernard, MOREL Philippe, REY Delphine, SAUVA Christian

**ABSENTS :** GAUTHIER Jean-Pierre

**SECRETAIRE :** ARMAND Nathalie

**OBJET : Eglise – Demandes de subventions**

Monsieur le Maire rappelle au conseil municipal l'absence de chauffage au sein de l'église. Afin de permettre aux usagers d'assister aux cérémonies et manifestations diverses dans de bonnes conditions, il est impératif de remplacer le mode de chauffage existant qui avait déclenché un début d'incendie il y a plus de dix ans en arrière et n'a jamais été réparé ou remplacé.

Monsieur le Maire dépose sur le bureau les devis des entreprises consultées qui ont répondu à nos sollicitations.

Le montant des travaux pour le remplacement du système de chauffage de l'église sont estimés à la somme de 11 373,20€ HT ; soit 13 647,84€ TTC.

Monsieur le Maire propose au Conseil Municipal de déposer auprès des services du Département et de la Région PACA une demande d'aide à hauteur de 70% des travaux. Le plan de financement pourrait être le suivant :

| DEPENSES     | Montant H.T.       | RECETTES                        | Montant H.T.       |
|--------------|--------------------|---------------------------------|--------------------|
| Eglise       | 11 373,20 €        | Département                     | 2 274,64 €         |
|              |                    | Région « Nos communes d'abord » | 5 686,60 €         |
|              |                    | Autofinancement communal        | 3 411,96 €         |
| <b>TOTAL</b> | <b>11 373,20 €</b> | <b>TOTAL</b>                    | <b>11 373,20 €</b> |

**Après délibération : le conseil municipal :**

- **Valide** le montant des travaux s'élevant à la somme de : 11 373,20€ HT et **approuve** le plan de financement proposé ;
- **Autorise** le Maire à solliciter le soutien financier le plus élevé possible auprès du Conseil Départemental des Hautes-Alpes et de la Région PACA selon le plan de financement exposé ;
- **Autorise** plus généralement, Monsieur le Maire à engager toute démarche et à signer tout acte nécessaire au suivi et à la réalisation du dossier.

*Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an susdits.*

Pour copie conforme  
Le Maire, COLLIN François

